



Demande de fixation du salaire minimal à un niveau inférieur en raison de capacité de travail réduite

Une demande de fixation du salaire minimal à un niveau inférieur peut être faite pour autant que l'une des conditions suivantes soit remplie (art. 46.2 CCT) :

- Raisons médicales (capacité de travail réduite physique et/ou psychique)
- Raisons sociales (mesures de réadaptation / offre transitoire)

Procédure :

Si l'une de ces conditions s'applique, veuillez remplir le formulaire et l'adresser accompagné des documents nécessaires à la Commission paritaire.

Coordonnées de l'entreprise (y compris adresse électronique)			
Employé/-e			
Nom	Prénom		
Date de naissance			
Qualifications professionnelles / Conditions d'engagement			
Profession apprise			
Nouvel emploi en qualité de			
Années d'expérience dans la nouvelle fonction			
Taux d'activité en pourcentage			
Salaire convenu			
Salaire calculé sur la base d'un plein temps			
Demande pour la période du	au		
Aide supplémentaire octroyée par : ☐ AI	☐ Aide sociale ☐ PC ☐ autres		

Documents à envoyer à : Commission paritaire, Bahnhofstrasse 94, 5000 Aarau Tél. +41 44 388 53 00, www.jardinsuisse.ch, pk@jardinsuisse.ch

Bien-fondé de la capacité de travail réduite		
Mesures prévues pour remédier aux lacunes p	rofess	sionnelles (au niveau du contenu/temps)
poor some and and an analysis p		(,,
Documents à joindre au présent formulaire, si	ovieta	inte :
☐ Copie du contrat de travail		Certificat médical
☐ Attestation de rente Al		Rapport de l'entreprise formatrice
□ Lettre de l'aide sociale		Rapport de l'institution sociale
□ Autres documents		
Lieu / Date / Signature de l'employeur/-euse L	_ieu / [Date / Signature de l'employé/-e

Documents à envoyer à : Commission paritaire, Bahnhofstrasse 94, 5000 Aarau Tél. +41 44 388 53 00, www.jardinsuisse.ch, pk@jardinsuisse.ch